Boiler Elektro

(F) **Mode d'emploi** Page 2

À garder dans le véhicule !

Table des matières

Symboles utilisés 10
Modèle 10
Utilisation 10

Mode d'emploi

Instructions d'emploi importantes 10
Remplissage du chauffe-eau 11
Purge du chauffe-eau 11
Mise en service 12
Maintenance 12
Mise au rebut 12
Caractéristiques techniques 13
Déclaration de conformité 13
Déclaration de garantie du fabricant Truma 13

Symboles utilisés

⚠ Ce symbole indique des risques possibles.

ⓘ Remarque avec informations et conseils.

Modèle

Boiler Elektro (chauffe-eau électrique) (BE 14)

Utilisation

Le Boiler Elektro (chauffe-eau électrique) réchauffe l'eau à l'aide d'un thermoplongeur électrique (230 V, 850 W).

Mode d'emploi

Instructions d'emploi importantes

Cet appareil peut être utilisé par des enfants à partir de 8 ans ainsi que des personnes aux capacités physiques, sensorielles ou mentales restreintes ou bien manquant d'expérience et de connaissances à condition d'être sous surveillance ou d'avoir été instruits sur l'utilisation sûre de l'appareil et de comprendre les risques en résultant. Les enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil.

⚠ Les réparations ne doivent être effectuées que par un spécialiste.

Les actions suivantes en particulier invalident les droits à garantie et entraînent l'exclusion de toute demande de réparation du préjudice subi :

– modifications apportées à l'appareil (y compris accessoires),
– utilisation de pièces de rechange et accessoires autres que des pièces originales Truma ;
– non-respect des instructions de montage et du mode d'emploi.

En outre, l'autorisation d'utiliser l'appareil est annulée et entraîne dans de nombreux pays l'annulation de l'autorisation pour tout le véhicule.

Si on utilise seulement le circuit d'eau froide sans le chauffe-eau, ce dernier se remplit néanmoins d'eau. Afin d'éviter les dommages dus au gel, le volume d'eau doit être purgé en actionnant la soupape de sûreté/de vidange, même si le chauffe-eau n'a pas été exploité. En tant qu'alternative, il est possible de monter deux soupapes d'arrêt résistant à l'eau chaude en amont du raccordement d'eau froide et d'eau chaude.

En cas de raccordement à une alimentation en eau centralisée (eau de ville ou de campagne), il faut intercaler un réducteur de pression empêchant que la pression dans le chauffe-eau dépasse 2,8 bar.

En Allemagne, toujours appeler le centre de SAV Truma en cas de dysfonctionnements. Dans les autres pays, les partenaires de SAV respectifs se tiennent à disposition (voir www.truma.com).

L'équipementier ou le détenteur du véhicule est tenu d'apposer l'autocollant jaune joint à l'appareil et portant les remarques d'avertissement en un endroit bien visible de chaque utilisateur dans le véhicule (par ex. sur la porte de la penderie). Le cas échéant, réclamer l'autocollant auprès de Truma.

Avant la mise en service, observer impérativement les indications du mode d'emploi et les « instructions d'emploi importantes ». Il incombe au détenteur du véhicule de veiller à ce que l'appareil puisse être utilisé de façon conforme.

Avant la première utilisation, il faut absolument bien rincer toute l'alimentation en eau avec de l'eau claire. En cas de risque de gel, purger le chauffe-eau s'il se trouve hors service. **Nous déclinons toute garantie pour tout dommage causé par le gel !**

Les matériaux de l'appareil en contact avec l'eau conviennent à l'eau potable (voir déclaration du fabricant www.truma.com – Téléchargements – Déclaration du fabricant).

Remplissage du chauffe-eau

Vérifier si la soupape de sûreté/de vidange de l'amenée d'eau froide est fermée : levier à l'horizontale, position (a).

La soupape de sûreté/de vidange doit être régulièrement actionnée afin d'éviter des dépôts de tartre et pour être sûre qu'elle n'est pas bloquée.

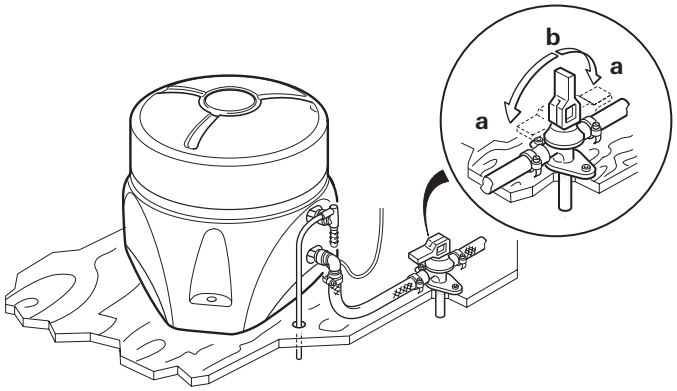

Figure 1

a = position de levier « fermé »
b = position de levier « purger »

Ouvrir le robinet d'eau chaude dans la salle de bains ou la cuisine, en cas de mitigeur thermostatique ou à levier unique régler sur « chaud ».

Mettre sous tension le circuit de la pompe à eau (interrupteur principal ou de pompe).

Maintenir les robinets ouverts jusqu'au remplissage du chauffe-eau par évacuation de l'air et l'écoulement de l'eau.

En cas de gel, de l'eau résiduelle gelée peut empêcher le remplissage. Une brève mise en service (2 minutes max.) permet de dégeler le chauffe-eau. Les conduites gelées peuvent être dégelées en chauffant l'intérieur.

Purge du chauffe-eau

Si la caravane n'est pas utilisée pendant la période de gel, le chauffe-eau doit être purgé dans tous les cas ! Interrompre le circuit de la pompe à eau (interrupteur principal ou de pompe).

Ouvrir les robinets d'eau chaude dans la salle de bains et la cuisine.

Ouvrir la soupape de sûreté/de vidange : levier vertical, position (b).

Le chauffe-eau est maintenant purgé directement vers l'extérieur via la soupape de sûreté/de vidange. Vérifier si le volume d'eau s'écoule entièrement (14 litres).

Instructions de recherche de pannes

Défaut	Cause	Suppression
L'eau ne chauffe pas.	– Aucune tension de fonctionnement.	– Rétablir l'alimentation en tension.
	– Fonctionnement sans eau ; la protection contre les surchauffes arrête le thermoplongeur.	– Mettre hors tension, attendre 10 minutes, remplir d'eau, mettre sous tension.
Temps de chauffage extrêmement long	– Entartrage de la cuve d'eau.	– Détartrer l'installation d'eau (voir Maintenance).
L'eau s'écoule – impossible de remplir le chauffe-eau.	– La soupape de sûreté/de vidange est ouverte.	– Fermer la soupape de sûreté/de vidange.
Impossible de purger le chauffe-eau bien que la soupape de sûreté/de vidange soit ouverte.	– Tubulure de purge de la soupape de sûreté/de vidange obturée.	– Vérifiez l'ouverture à la recherche de saletés (neige fondante, glace, feuilles mortes etc.) et les enlever le cas échéant.
	– Tuyau d'aération obturé.	– Vérifier l'ouverture (voir plus haut). – Vérifier le tuyau à la recherche d'angles vifs et y remédier le cas échéant.
	– Raccord coudé du chauffe-eau tourné.	– La vanne de ventilation sur le raccord coudé doit être orientée vers le côté.
De l'eau s'égoutte à partir de la tubulure de purge de la soupape de sûreté/de vidange.	– Pression d'eau trop élevée.	– Contrôler la pression de pompe (max. 2,8 bar). En cas de raccordement à une alimentation en eau centralisée (eau de ville ou de campagne), il faut intercaler un réducteur de pression empêchant que la pression dans le chauffe-eau dépasse 2,8 bar.

Si ces démarches ne permettent pas d'éliminer la défaillance, adressez-vous au SAV Truma.

Mise en service

⚠ Ne pas faire fonctionner le chauffe-eau avec une minuterie.

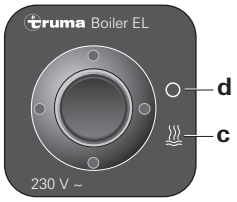

Figure 2

c = interrupteur à bascule « marche »
d = interrupteur à bascule « arrêt »

Mettre en marche le chauffe-eau sur la pièce de commande (c). Le voyant de contrôle montre que l'appareil est en service.

En cas d'utilisation d'interrupteurs spécifiques au véhicule, consulter le mode d'emploi du fabricant du véhicule.

⚠ La température de l'eau n'est pas présélectionnable, limitation de température automatique à environ 70 °C.

ⓘ Le thermoplongeur électrique est équipé d'une protection contre les surchauffes. Si l'appareil est exploité sans eau, la protection contre les surchauffes arrête l'appareil à 90 °C. Pour la remise en marche, l'appareil doit refroidir sous 24 °C puis être mis sur « arrêt » et de nouveau sur « marche » (reset).

Maintenance

Utiliser obligatoirement des pièces Truma originales pour tous travaux de maintenance ou de réparation.

Pour le nettoyage, la désinfection et l'entretien du chauffe-eau, nous recommandons des produits appropriés et courants. Les produits contenant du chlore sont inappropriés.

Afin d'éviter une colonisation par des microorganismes, il convient de chauffer régulièrement le chauffe-eau à une température de 70 °C.

Mise au rebut

L'appareil doit être éliminé conformément aux règles administratives du pays d'utilisation. Les prescriptions et lois nationales doivent être respectées (en Allemagne, il s'agit par exemple du décret sur les véhicules hors d'usage).

Hors Allemagne, les prescriptions en vigueur des pays respectifs doivent être respectées.

Caractéristiques techniques

établies selon les conditions de contrôle Truma

Alimentation en tension
230 V ~, 50 Hz
Consommation de courant
3,7 A (850 W)
Volume d'eau
14 litres
Temps de chauffe d'environ 15 °C à environ 70 °C
env. 70 min
Limitation de température
70 °C
Protection contre les surchauffes
90 °C
Pression de pompe
max. 2,8 bar
Pression de système
max. 4,5 bar
Poids (sans contenu)
env. 3 kg
Dimensions
Hauteur : 295 mm
Largeur : 405 mm

CE

Sous réserve de modifications techniques !

Déclaration de conformité

1. Principales données relatives au fabricant

Nom : Truma Gerätetechnik GmbH & Co. KG
Adresse : Wernher-von-Braun-Str. 12, D-85640 Putzbrunn

2. Identification de l'appareil

Type / modèle :

Boiler Elektro (chauffe-eau électrique) BE 14

3. Répond aux exigences des directives suivantes

3.1 Directive sur les basses tensions 2014/35/UE
3.2 Directive relative aux véhicules hors d'usage 2000/53/CE
3.3 Directive sur l'eau potable 98/83/CE

et porte le symbole CE.

4. Fondements de l'attestation de conformité

IEC 60335-2-21:2002 (Fifth Edition) (incl. Corr. 1:2007) + A1:2004 + A2:2008 used in conjunction with IEC 60335-1:2010 (Fifth edition); DIN 2001-2 ; DVGW W270, KTW.

5. Service de contrôle

Office fédéral sur la circulation des véhicules automobiles

6. Indications relatives à la fonction du signataire

Signature : Frank Oster
Direction

Putzbrunn, le 10/12/2014

Déclaration de garantie du fabricant Truma

1. Cas de garantie

Le fabricant concède une garantie pour les vices de l'appareil imputables à des défauts de matériaux ou de fabrication. En outre, le recours légal en garantie à l'encontre du vendeur reste valable.

La garantie ne s'applique pas :

- pour les pièces d'usure et en cas d'usure naturelle,
- suite à l'utilisation de pièces autres que des pièces originales Truma dans les appareils,
- en cas de dommages causés par des corps étrangers (p. ex. huiles et plastifiants) dans le gaz des installations de détente de gaz,
- en cas de non-respect des instructions de montage et du mode d'emploi Truma,
- en cas d'utilisation non conforme,
- en cas d'emballage de transport inapproprié.

2. Étendue de la garantie

La garantie couvre les vices au sens du point 1, survenant dans les 24 mois suivant la conclusion du contrat d'achat entre le vendeur et le consommateur final. Le fabricant remédiera à ces défauts par une exécution ultérieure, c'est-à-dire au choix par une réparation ou par la livraison d'un appareil de rechange. Si le fabricant fournit une garantie, le délai de garantie concernant les pièces réparées ou remplacées ne recommence pas du début, l'ancien délai continue à courir. Toutes autres prétentions, en particulier toutes prétentions à dommages-intérêts de l'acheteur ou de tiers, sont exclues. Les dispositions de la législation allemande sur la responsabilité du fait des produits défectueux (Produkthaftungsgesetz) restent inchangées.

Les coûts de mise à contribution du service après-vente usine Truma pour remédier à un défaut couvert par la garantie, en particulier coûts de transport, de déplacement, de main d'œuvre et de matériaux, sont à la charge du fabricant, dès lors que le SAV intervient sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne. La garantie ne couvre pas les interventions de service après-vente dans les autres pays.

Les coûts supplémentaires dus à des difficultés de démontage et de remontage de l'appareil (par ex. désassemblage d'éléments de meubles ou de carrosserie) ne sont pas reconnus comme garantie.

3. Invocation du cas de garantie

Adresse du fabricant :
Truma Gerätetechnik GmbH & Co. KG
Wernher-von-Braun-Straße 12
85640 Putzbrunn, Allemagne

Veuillez vous adresser au centre de SAV Truma ou à un de nos partenaires de SAV agréés en cas de dysfonctionnements (voir www.truma.com). Veuillez spécifier vos réclamations avec autant de précision que possible et indiquer le numéro de série de l'appareil et la date d'achat.

Pour que le fabricant puisse vérifier le bien-fondé du recours en garantie, le consommateur final doit apporter ou expédier l'appareil à ses risques au fabricant / partenaire de SAV. Envoyer également le détendeur utilisé en cas de dommages de l'échangeur thermique.

Pour les systèmes de climatisation :
Afin de prévenir tous dommages dus au transport, l'appareil ne doit être expédié qu'après concertation avec le centre de SAV Truma Allemagne ou le partenaire de SAV agréé respectif. Dans le cas contraire, l'expéditeur devra supporter le risque de dommages éventuels dus au transport.

Veuillez prévoir une expédition en régime ordinaire pour le renvoi à l'usine. En cas d'application de la garantie, l'usine prend en charge les coûts de transport ou les coûts d'envoi et de retour. Si le dommage n'est pas couvert par la garantie, le fabricant en avise le client et lui communique le montant du coût de la réparation qu'il devra supporter ; dans ce cas, les coûts d'expédition sont également à la charge du client.

(F) Veuillez vous adresser au centre de SAV Truma ou à un de nos partenaires de SAV agréés en cas de dysfonctionnements (voir www.truma.com).

Pour un traitement rapide de votre demande, veuillez tenir prêts le type d'appareil et le numéro de série (voir plaque signalétique).

70020-61700 · 02 · 01/2015 · G · ©

Truma Gerätetechnik GmbH & Co. KG
Wernher-von-Braun-Straße 12
85640 Putzbrunn
Deutschland

Service

Telefon +49 (0)89 4617-2020
Telefax +49 (0)89 4617-2159
service@truma.com
www.truma.com